

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT
==00000==

Date de la convocation
28/09/2021

Séance du 28 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation
28/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. KABILA SIWETIBO
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	M. GATTÉ
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme GRAS

Auxiliaire :

2021-34 : Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 12 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme BLANGY Claudette, M. BLANCHET Olivier, M. WESTE Michel).

Fait et délibéré le 28 septembre 2021.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Christophe GATTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT
 ==00000==**

Date de la convocation
28/09/2021

Séance du 28 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation
28/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. KABILA SIWETIBO
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	M. GATTÉ
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme GRAS

Auxiliaire :

2021-35 : Pourcentage de l'exonération des Taxes Foncières sur les propriétés bâties

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- tous les immeubles à usage d'habitation.
- les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

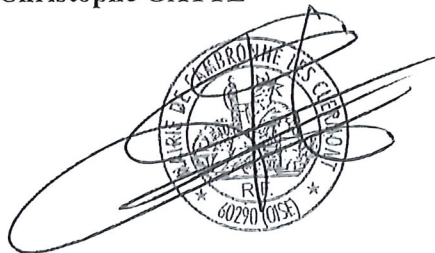
Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 11 voix pour, 3 abstentions (Mme BLANGY Claudette, M. BLANCHET Olivier, M. WESTE Michel).

Fait et délibéré le 28 septembre 2021.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Christophe GATTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT
 ==00000==**

Date de la convocation
28/09/2021

Séance du 28 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation
28/09/2021

Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. KABILA SIWETIBO
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	M. GATTÉ
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme GRAS

Auxiliaire :

2021-36 : Plan d'action 2021 de l'ONF sur la commune

M. le Maire expose le plan d'action 2021 de l'ONF (Office National des Forêts) pour la commune de Cambronne Lès Clermont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition de l'ONF, autorise monsieur le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 2 540 € HT.

Fait et délibéré le 28 septembre 2021.
 Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
 Christophe GATTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBRONNE-LES-CLERMONT
==00000==

Date de la convocation
28/09/2021

Séance du 28 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation
28/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier	X		
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe		X	M. KABILA SIWETIBO
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	M. GATTÉ
WESTE Michel	X		

Secrétaire de séance : Mme GRAS

Auxiliaire :

2021-37 : Avenant à la DSP (Délégation de Service Public) avec l'ILEP

M. le Maire expose, suite à la demande de mise en disponibilité de Mme Christelle ANTIC (membre du personnel communal et directrice du périscolaire) à compter du 01/09/2021, que le poste de direction est occupé dorénavant par un personnel de l'ILEP. En contre partie, le salaire ne sera plus versé par la commune à Mme ANTIC.

Du 01/09/2021 au 31/12/2021 la part communale pour l'ILEP s'élèvera à 16 893.23 € soit 4 223.31 €/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte l'avenant à la DSP avec l'ILEP, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré le 28 septembre 2021.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Christophe GATTÉ

